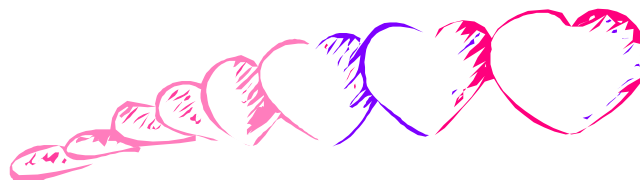


Editeur responsable
 PARMENTIER Adelin
 Route de Bastogne 355
 6700 ARLON
 ☎/Fax 063/21.72.06
 parmentierrosiere@pi.be
 Bureau de dépôt : ARLON 1



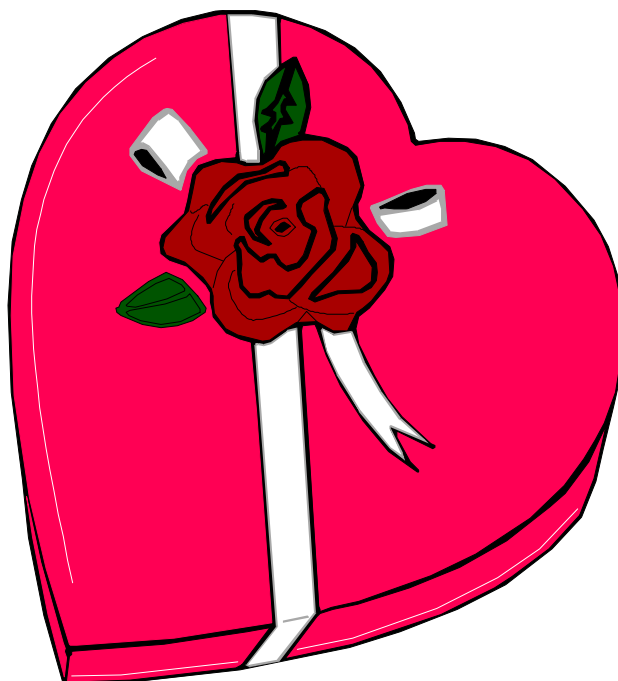
Belgique - België
 P.P.
 6700 ARLON 1
 11/616

Dans ce numéro :
 Marche à Paris
 Les faïenceries de Longwy
 L'assemblée générale
 Statuts du club



A PI A L'COPEPTE

*Feuillet d'information de l'Arel's Club Marcheurs
 Affilié à la FFBMP - LUX 012
 Mensuel - n°104 février 2001*



Pour tous les amoureux, jeunes ou vieux, n'oubliez pas le 14 février

<u>Les anniversaires</u>		<u>Les marches du mois</u>				
JACOB Tharsile	01	S 03	07½	CHATILLON	B	6-10-20
KRIER Jacques	05	D 04	07½	LINTGEN	L	5-11
GRAAS Nicole	06	D 11	07½	TETANGE	L	6-12
FRETZ Virginie	08	S 17	07½	IDAR-OBERSTEIN	D	10-20
SCHMIT René	08	D 17	07½	IDAR-OBERSTEIN	D	10-20
HAUBRUGE Marie-Madeleine	12	D 18	07½	TALANGE	F	10
ROUSSEL Daniel	14	D 18	07½	DUDELANGE	L	5-12
DION Pierre	16	S 24	13½	MASBOURG	B	6-12
DAGONNIER Georgette	18	D 25	7½	PERLE	L	5-12
SANEM Kevin	21	D 25	7½	UCKANGE	F	10-20
RIDLEY Jacques	23	Bonnes marches à tous				
JACQUET Didier	24					
EVEN Josua	25					
MARTELLEUR Véronique	25					
Bon anniversaire						

Pour se rendre à :

CHATILLON : Suivre la direction de Virton. Châtillon est le premier village après le domaine de Lagland. (11 km)

LINTGEN : A Mersch, prendre la direction de Luxembourg jusque Lintgen. (28 km)

TETANGE : à Athus, direction Pétange, prendre la voie rapide vers Dudelange et sortie Kayl Tétange. On peut aussi s'y rendre au départ d'Esch sur Alzette. (38 km)

IDAR-OBERSTEIN : Atrêve, suivre la direction Mainz puis Idar-Oberstein (130 km)

TALANGE : suivre l'autoroute Luxembourg Metz. Talange se trouve une dizaine de km après Thionville. (75 km)

DUDELANGE : suivre l'autoroute Luxembourg puis Metz. Sortie Dudelange et suivre le fléchage. Le départ est sur la route vers Kayl. (40 km)

MASBOURG : N4 jusque la Barrière de Champlon, puis direction Nassogne et à gauche dans cette localité vers Masbourg. (74 km)

PERLE : N4 en direction de Martelange. Avant la descente vers cette ville, à droite. (18 km)

UCKANGE : (68 km)

Attention : rassemblement à la place des Chasseurs Ardennais, près des feux

Pensez aux nouveaux marcheurs qui ne connaissent pas les lieux de départ et passez par le rassemblement. Il est moins coûteux de payer 50 ou 100 francs pour se rendre à une marche que de prendre sa voiture. (surtout avec l'augmentation du prix de l'essence)

Les inconnus du mois

C'étaient deux étudiants campagnards partis visiter la ville lumière. Pour ne pas se perdre, ils ne se quittaient pas d'une semelle. Mais, que s'est-il passé. L'un des deux disparut. Le premier, qui n'est pourtant pas catholique fit deux fois le tour de la basilique du Sacré-cœur et l'autre, qui n'est pas artiste, admirât longtemps les peintres de la place du Tertre.

Si vous les reconnaissez, payez leur un verre de boussole. Ça aide quand on connaît bien son cours de géographie.

L'inconnu du mois dernier était : jeanne

Nouvelles club

Encore un pensionné dans notre club. Comme il fait partie du comité, il pourra flécher les circuits de nos marches et n'aura donc plus d'excuse.

Adolphe de GRAEVE a eu quelques problèmes de santé et va mieux maintenant. Vous pouvez prendre contact avec lui pour lui souhaiter beaucoup de kilomètres en 2001

Le président remercie tous les marcheurs qui lui ont communiqué la liste de leurs marches. Il invite les autres à faire de même.

ASSEMBLEE GENERALE DU 14 JANVIER 2.001

Présents : PARMENTIER A., KRIER J., EPPE M., FOURNY M., DELTENRE Cl., HANIN L., PASCAL M., FLOCK J., NERENHAUSEN M.J., DEPIERREUX F., BRENY H., WAGENER J.M., FELLER R., WIOMONT R., FELLER M., DEBOUGNOUX V., LEYENS V., GERARD M., REMY A. MARS F. GERARD P. HBERTY M., DEPIERREUX M.R., PIRET M.Th., HAUBRUGE M., COLIN L., DUBUS F., LEROY R., MEYER H., ROSIERE D., LUCAS A., KEZER D., BODART A.M., CHARNET A., LASSENCE J., BOUILON G., SANEM J.M., REISER C., SANEM K., SANEM A., PAQUAY L., FRETZ N., SCHOLTES M., THIRY M., PARMENTIER Pa., MULLER C., PARMENTIER Pi., DEBRESSING A., LAVIOLETTE J.J., LASSENCE D., LECOMTE T., WEISGERBER N.,



HUBERTY Y., ROUSSEL D., LICK H., SCHMIT Ch., ROSIERE G., LECOMTE J., VAN DE WOESTYNE CH., HARMEL S., BLOND L.

Pas trop avant

Excusés : ALBESSARD P., ENTRINGER H.

Réconfort pour le retour

D) MOT DU PRESIDENT :

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, je vous souhaite la bienvenue à cette assemblée générale ordinaire de notre club et présente à tous mes meilleurs vœux pour cette année 2001.

Nous commençons avec cette année 2001 le troisième millénaire de notre ère. Je ne vais pas tenter de vous dire comment sera ce millénaire ou le XXI siècle, ni même l'année 2001. j'ai vu trop de spécialistes qui prévoyaient d'après leur humeur optimiste ou pessimiste. Plus prosaïquement, je vais établir le bilan de l'année 2000. Nous avons terminé l'année 2000 avec 206 inscrits mais malheureusement sensiblement moins de marcheurs. Nous avons quand même été environ 4.000 à participer à une marche dans les autres clubs ou chez nous. Ce n'est pas mal et donne environ 20 marches par membres. Ce chiffre ne varie guère d'une année à l'autre mais semble inférieur à la moyenne nationale. Je ne vais pas demander plus à ceux qui sont dans cette salle et je vais vous raconter un anecdote. Un curé faisait la quête pour une œuvre et le dimanche suivant, il a sermonné les paroissiens

qui n'avaient donné que 500 francs. La réaction des paroissiens a été de dire que eux avaient donné et qu'on les critiquait, alors que ceux qui n'avaient rien donné n'étaient pas cités. C'est la même chose au club. Ceux qui marchent viennent à l'assemblée générale et aux autres activités. Ceux qui ne marchent pas ne viennent jamais et on ne peut donc les critiquer. Par contre, je peux féliciter tous ceux qui ont marché, qui ont participé aux voyages en car et aussi tous ceux qui étaient déjà réinscrits avant cette assemblée.

L'année 2000 a ressemblé à 1999. Certains cars ont été complets mais d'autres n'ont pas eu le succès escompté. Je rappelle que nous avons organisé durant l'année écoulée 8 cars, dont un à Paris et un en Alsace. Ceux qui ont participé aux autres cars ont pu voir Liège Bastogne Liège, visiter l'espace Arthur Masson, visiter une exposition sur le Moyen-âge, visiter le musée du masque et du carnaval, dépenser leur argent sur deux marchés de Noël. On peut donc dire que non seulement les cars sont une vitrine pour les autres clubs mais permettent

aussi d'occuper ses loisirs pour un coût minime.

Durant l'année 2000, notre club a participé au trophée de la province de Luxembourg. Le succès dans la province a été bon mais ce trophée n'a pas eu en dehors le succès qu'on aurait pu croire. Il est reconduit pour l'année 2001.

Le club a également participé de manière très active à la marche nationale à

2) RAPPORT DU SECRETAIRE :

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs.

En 1976, le Patro Saint Donat a organisé une marche de nuit intitulée « MARCHÉ DU MAITRANK ». En 1977, le Patro ne désirant pas poursuivre cette marche, quelques personnes décidèrent de continuer cette organisation, mais de jour.

L'AREL'S CLUB MARCHÉ fut fondé, affilié à I.V.V., et avait comme Président Jean-Claude LAMBE, comme Trésorier JACQUES DECHAMBRE et comme Secrétaire votre serviteur.

Nous fûmes bientôt rejoints par José FLOCK, Pierre DION, Claude GONRY (actuel Président d'Athus), Hubert KIMMLINGEN, puis les autres ont suivi.

Ce n'est que l'année suivante que nous nous sommes affiliés à la F.F.B.M.P. naissante. Au fil du temps, notre Club a eu des hauts et des bas, mais depuis ces dernières années, nous sommes le plus gros Club de la Province, tant en membres affiliés qu'en marcheurs participants aux marches. Si tous les Clubs visités nous rendaient le nombre de

3) RAPPORT DE LA RESPONSABLE REPAS :

PASCAL Maryse s'occupe des barbecues et repas club. Elle rappelle que le souper du Club aura lieu le samedi 03 février à l'INDA. Prière de réserver au ☎ : 063/21.88.99.

4) RAPPORT DU RESPONSABLE RELATIONS PUBLIQUES :

DELTENRE Claude remercie les membres de leur présence, présente ses meilleurs vœux et signale que pour lui, 2000 a été une bonne année.

5) RAPPORT DU RESPONSABLE MATERIEL :

FLOCK José signale qu'il quitte, à regret, le Comité pour raison de santé, mais qu'il s'occupera toujours du matériel. Remercie ceux qui l'ont aidé, entre autre Michel GERARD. Il signale que le Club possède une tente de 6 x 3 mètres bien pratique, mais souhaiterait que, lors des déchargements, l'on n'abîme plus les caisses, car il a des problèmes pour recharger le matériel.

6) RAPPORT DE

NERENHAUSEN elle souhaiterait que

Habay, que ce soit au niveau des travailleurs ou pour le nombre de participants. Je remercie ici tous ceux qui ont participé.

Je n'ai pas de crainte pour l'année qui s'annonce et je suis sûr que notre club sera encore très actif, offrira à ses membres de nombreuses activités et leur permettra de pratiquer leur sport favori en appliquant la devise "l'amitié par la marche".

Je cède la parole à notre secrétaire.

marcheurs que nous avons déplacés ce serait merveilleux ; c'est utopique, mais on peut rêver.

Je n'aurais jamais pensé en 1977, que 25 ans plus tard, je serais toujours en poste. J'ai eu de nombreuses désillusions, mais j'ai eu aussi de grandes joies. Ceci pour en arriver à vous dire que cette année, notre Club fêtera ses 25 ans. Nous allons voir, avec le nouveau Comité, ce que nous allons faire pour fêter le mieux possible cet événement.

Notre ami José FLOCK, quitte le Comité pour raisons de santé, je lui en veux un peu car nous avons décidé de partir ensemble, mais je respecte son choix. Ne croyez surtout pas que je serai toujours là dans 25 ans ; je souhaite, depuis plusieurs années, avoir au Comité un jeune qui en veut et que je pourrais initier pour reprendre ma place...pour 25 ans.

Cette année, il n'y a pas de candidat, alors j'attendrai l'an prochain.

Je vous remercie de m'avoir écouté.

LA RESPONSABLE DES CARS :

Marie José est contente. Tout s'est bien passé mais le car soit rempli à chaque sortie.



7).RAPPORT DU RESPONSABLE PUBLICITE ET DEPLIANTS :

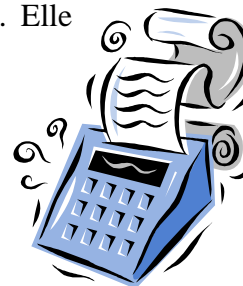
DEPIERREUX Francis n'a eu aucun problème dans sa partie.

8).RAPPORT DE LA TRESORIERE :

EPPE Monique présente les comptes qui sont en bonni pour cette année. Elle donne les explications aux demandes des membres.

9) RAPPORT DES CONTROLEURS AUX COMPTES :

Les Contrôleurs aux comptes sont KEZER Dominique et MEYER Henri. C'est Dominique qui prend la parole : Après avoir examiné les comptes par coups de sondes, nous n'avons rien trouvé d'anormal. Nous félicitons la Trésorière et vous proposons d'approuver les comptes.

**10) APPROBATIONS DES COMPTES :**

Les comptes sont approuvés à l'unanimité moins une voix.

11) VERIFICATEURS AUX COMPTES POUR 2001 :

Sur propositions ce sera PAQUAY Louis et FELLER Marcel ; PARMENTIER Pierre sera suppléant.

A vos calculettes

12) ELECTION DU PRESIDENT :

Un seul candidat : PARMENTIER Adelin, sortant et rééligible.

13) ELECTION ET REELECTION DE MEMBRES DU COMITE.

Sortant et rééligible : KRIER Jacques, DEPIERREUX Francis et EPPE Monique. Nouveaux candidats : LAVIOLETTE Jean-Jacques et MEYER Henri.

14) RESULTATS DES VOTES :

Il y a 61 présents et 60 votants. Explications : 60 bulletins de votes ont été distribués et 60 bulletins ont été remis. C'est à ce moment là que ROUSSEL Daniel qui s'était absenté a fait remarqué qu'il n'avait pas voté mais laissait le vote tel quel et ne demandait pas que l'on recommence.

Résultats des votes : Ont dépouillé COLLIN René, LECOMTE Tanja, DEBRESSING Aline, WAGENER Jean-Marie et le Secrétaire.

Président : PARMENTIER Adelin : 57 oui réélu

EPPE Monique : 54 oui réélue KRIER Jacques : 53 oui réélu, DEPIERREUX Francis : 50 oui réélu, MEYER Henri : 49 oui élu, LAVIOLETTE Jean-Jacques : 47 oui élu

15) DIVERS :

- a) **AVANTAGES CLUB** : Pourquoi 12 marches et un car ou 25 marches, donc 2 cars égalent à 26 marches. Le Président donne les explications en signalant que si l'on a mis un car c'était pour que les cars soient remplis, qu'un car n'égale pas 13 marches. Quid alors de ceux qui travaillent et qui ne peuvent pas y aller. Quid aussi pour ceux qui travaillent lors des marches Le président déclare que les avantages Club seront revus avec le nouveau Comité.
- b) **R.O.I. ET R.O.A.** Certains marcheurs n'ont pas connaissance du Règlement d'ordre intérieur ni du Règlement d'ordre administratif. Le Président signale qu'en son temps ils avaient été mis par morceaux dans notre bulletin. Il va penser à les remettre à nouveau. Mais il voudrait aussi que ceux qui ont des talents d'écrivain lui donnent du texte, car la poste accepte le bulletin mais avec une grosse majorité de texte (pas de règlements)

Le Secrétaire.

Jacques KRIER

Réunion du comité du 15 janvier 01

Lors de cette réunion, le comité a procédé à la répartition des fonctions :

- a) Président : PARMENTIER A., ☎/fax 063/21.72.06 Mail : parmentierrosiere@pi.be

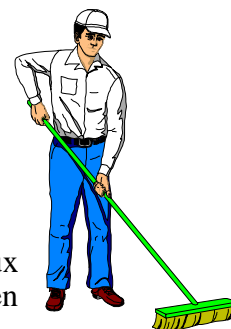
- b) Vice Président : DEPIERREUX F. ☎ 063/21.86.65
(après un vote entre DEPIERREUX F., 6 voix, DELTENRE Cl., 2 voix, PASCAL M., 1 voix et un bulletin nul.
- c) Trésorière et Tombola : EPPE M. ☎ 063/22.16.18
- d) Secrétaire : KRIER J. ☎ 063/22.69.87
- e) Trésorier – Adjoint et salle départ + bar : MEYER H., ☎
- f) Secrétaire – Adjoint, Assurances : HANIN L. ☎ 063/22.10.30
- g) Cars : NERENHAUSEN M.J. ☎ 063/23.39.38
- h) Souper, barbecue, contrôles, ravitaillement et cars : PASCAL M. ☎ 063/21.88.99
- i) Elaboration circuits, fléchage et événements : FOURNY M. ☎ 063/21.81.44
- j) Elaboration circuits : LAVIOLETTE J.J.
- k) Prospectus et publicité : DEPIERREUX F.
- l) Relations publiques : DELTENRE Cl.,
- m) Matériel : FLOCK J.
- n) Habits, T shirt : DEBOUGNOUX V. ☎ 063/22.54.91.
Epouse Victor LEYENS
- o) Nettoyage salle : COLLIN L.

Le comité s'est également penché sur le problème des avantages accordés aux marcheurs. Une décision pour 2001 sera prise lors de la prochaine réunion en vertu de l'art : 19 du R.O.A. Il est décidé toutefois que le bulletin Club sera envoyé à toutes les familles sans supplément. Seul les étrangers au Club paieront l'abonnement.

La prochaine réunion aura lieu le lundi 12 février 2001

Le Secrétaire.

J. KRIER



L'exemple

Blankengerge

Pour ceux qui désirent passer un week-end de détente et de marche à Blankengerge, il est temps de réserver. A cet effet, il peuvent prendre contact avec Maryse au ☎ 063/21.88.99 avant le 15 février. Elle se chargera des réservations à l'hôtel Rotessa, à plus ou moins deux cents mètres du départ. Le prix est de 1.400 francs environ par personne par nuit, avec petit déjeuner et carte de départ compris.

Vaccination contre les tiques

La vaccination préventive contre l'encéphalite à tiques ou méningo-encéphalite d'été (voir les numéros de décembre 2000 et janvier 2001) fait ses preuves depuis 20 ans et trois vaccins partiels assurent une protection pratiquement totale. Les deux premières injections doivent être effectuées en hiver pour que la protection soit optimale dès les premières journées chaudes du printemps, début des activités des tiques. La troisième injection qui assure la protection à long terme est effectuée après 9 ou 12 mois. La deuxième maladie transmise par les tiques, la borréliose de Lyme est plus fréquente. D'origine bactérienne, elle est généralement traitée par antibiotiques.

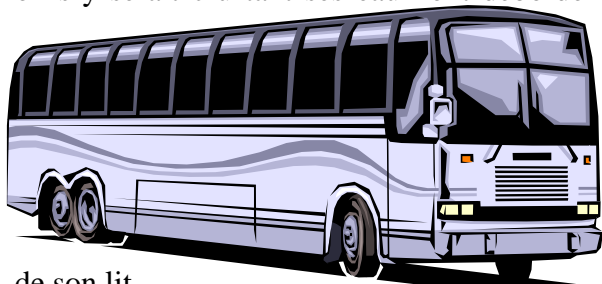
(D'après un article de la Dernière Heure)

ACH PARISSS,

Huit heures du matin, le car est là, nous aussi ; on peut partir.

Direction **PARIS** en passant par Venise, non, mais en longeant la Semois

on s'y serait cru tant ses eaux ont débordé



de son lit.

Il est bien là

Arrivé à Paris, direction Montmartre, le car nous arrête au pied de la butte et comme mise en jambe on escalade les escaliers qui mènent au Sacré-cœur. De là, une vue splendide nous permet d'admirer la ville lumière. Après une petite dévotion à la Basilique, on se dirige vers la Place du terre et ses artistes. Revenus au car, en route vers le Boulevard Masséna où a lieu le départ de la marche au centre Georges Parmentier, pardon Carpentier.

A 15hr. on s'élançe (Aline Charnet, Anne-Marie et Daniel Thiry et moi) direction la Tour Eiffel ou a lieu le 1^{er} contrôle. Nous passons les Gobelins, le Val de Grâce, la Tour Montparnasse, le Dôme des Invalides, l'école militaire et enfin le Champs de Mars et la Tour Eiffel.

Il est maintenant 18hr. du Trocadéro on peut voir la Tour Eiffel s'illuminer de mille feux bleus (pour ma

part moins beau que les blancs de l'an passé). Avenue Kléber on aperçoit au loin l'Arc de triomphe, Nous le passons sur la droite et descendons les Champs-Élysées et ses beaux magasins (Vuitton, Ferrari, Parmentier...). Au bas des Champs-Élysées, à la Place de la Concorde, une immense roue toute illuminée nous attire. Pas le temps d'y faire un tour et nous nous dirigeons vers l'Opéra Garnier nouvellement restauré, passons devant la Comédie Française, les Halles, un coup d'œil sur l'Olympia et débouchons devant une usine appelé Beaubourg.

Second contrôle : l'Hôtel de Ville magnifique derrière une patinoire, on nous offre un coca-cola et nous partons vers Notre-Dame de Paris, longeons la Sorbonne, contournons le Panthéon et arrivons Rue Mouftard ou nous soupçons dans un de ses très nombreux restaurants. Le ventre plein, nous repassons par les Gobelins, Avenue d'Ivry et retour à la salle. La boucle est bouclée il est 23hr.45.

A minuit regroupement autour du drapeau du club, embarquement et retour sans problème, beaucoup de brouillard.

Merci Maryse pour cet agréable voyage.

Daniel LASSENCE.

Dépaysement garanti

23 décembre 2000. Le temps est splendide. Nous ne voulons pas rater une si belle journée. Mais voilà !, Au calendrier nous ne trouvons rien dans la province. Que faire ? Le Limbourg peut-être. Nous trouvons une marche à Herk-de-Stad à 10 km de Hasselt. C'est un peu loin de chez nous pour une marche d'après-midi mais comme il n'y a rien d'autre et qu'il fait si beau, nous décidons d'y aller.

En approchant de la petite ville nous sommes étonnés de la circulation. Nous bénéficions de la dernière place de parking... à 300 m de la salle. Il est 13 h.45 et la marche commence à 14 h. jusqu'à 20 h.

Deuxième surprise : lorsque nous arrivons à la salle dans le collège "Amandina" ... la salle qui vaut bien 5 fois celle dont nous bénéficions à l'ISMA, est pleine à craquer. On fait la queue aux inscriptions !!! Nous nous élançons sur les 12 km.

Nous allons de surprise en surprise. Nous quittons très vite Herk-de-Stad à travers les plantations de pommiers pour pour rejoindre le village de Donk.

3^{ème} surprise de la journée : tout le village est garni pour Noël. Chaque maison rivalise avec sa voisine à qui aura la meilleure idée. Nous parcourons ainsi 8 km, une véritable féerie.

Ce qui nous surprend le plus c'est l'organisation. Nous avons rarement vu cela même pas à la marche des crèches de Gemmenich. Le fléchage avec des flèches de contre-plaqué blanches avec chiffres noirs, est parfait pour les 6,12 et 17 km. Les 6 km sont chargés en bus à la salle et conduit à Donk où ils disposent d'un parcours parfaitement fléché puis ramenés en bus à la salle. Les 12 et 17 km font tout à pied, sur route évidemment.

Sur le parcours on rencontre environ tous les 500 m de petits chapiteaux où l'on peut déguster une tartine avec une tranche de lard cuite au barbecue arrosée d'un verre de genièvre de pommes (Jonagold bien sûr) On trouve de place en place des petits brase-ros pour se réchauffer.

Deux heures plus tard nous rentrons à la salle toujours aussi comble. Il part tou-

jours



Une autre façon de rentrer à la salle

autant de marcheurs. Les cars en déversent sans arrêt.

Nous sommes vraiment ravis au point de programmer cette marche pour l'an prochain (22/12/2001) mais cette fois nous démarrerons après 16 h. pour avoir la nuit avec nous et profiter au maximum des illuminations.

Laurette et René

Un peu d'informatique

Comme vous le savez déjà, les anglophones sont très forts pour créer des termes se terminant en "WARE » en informatique (shareware, hardware, freeware, software, etc.).

Comme tous ces termes sont en anglais, quelqu'un a pensé à les traduire en français. En voici le résultat.

Egoutware : logiciel qui filtre les données inutiles	Assomware : logiciel très difficile à comprendre
Aureware : procédure de sortie d'un logiciel	Boudware : logiciel dédié à la méditation
Cherware : logiciel qui coûte la peau des fesses	Cibware : logiciel qui nous fait sacrer lorsqu'on l'utilise
Coulware : réseau local d'une entreprise	Dépotware : poubelle sous Windows
Dortware : logiciel à dormir debout	Abreuvware : serveur de réseau
Embaumware : logiciel dédié à l'archivage de longue durée	Entonware : logiciel de compression des données
Vatferware : logiciel de contrôle d'accès	Vasyware : logiciel de recherche
Mirware : logiciel de copie	Mouchware : logiciel antivirus
Purgatware : logiciel d'enfer	Promontware : logiciel d'observation
Promouvware : logiciel de démonstration	Rotisware : salle informatique mal climatisée
Tirware : logiciel spécialisé dans le rangement des dossiers	Tupperware : réunion de directrices de plusieurs sociétés
Footware : logiciel pied	. Gratware : application graphique de lissage des contours

PARIS

Samedi 6 janvier, 8heures. Le car démarre sous un ciel bas et plombé. Les 75 passagers s'interrogent. Pleuvra-t-il ? Même les plus optimistes ont pris parapluies, imperméables et vêtement de rechange. Dès la sortie d'Arlon, la Semois ne zigzague plus dans les prés inondés transformés en lacs boueux. Quelques maisons ont même les pieds dans l'eau. Quelle désolation! Nous traversons Florenville puis nous entrons en France.

Dans 5 minutes, nous serons à Reims annonce le chauffeur. Nous nous arrêtons sur une aire d'autoroute heureux de dégourdir nos jambes un peu ankylosées. Encore une heure de route et ce sera Paris.

Voici déjà dans le lointain, sur notre droite que se profile Eurodysney.

Complaisant, notre chauffeur nous fait faire un tour rapide et guidé des principales curiosités avant de nous déposer sur Rochechouart à proximité de Sacré-Cœur. En guise d'entraînement nous grimpons à l'assaut de la Butte. "Les escaliers de la Butte sont durs aux miséreux" chantait Montant (je crois) et c'est vrai.

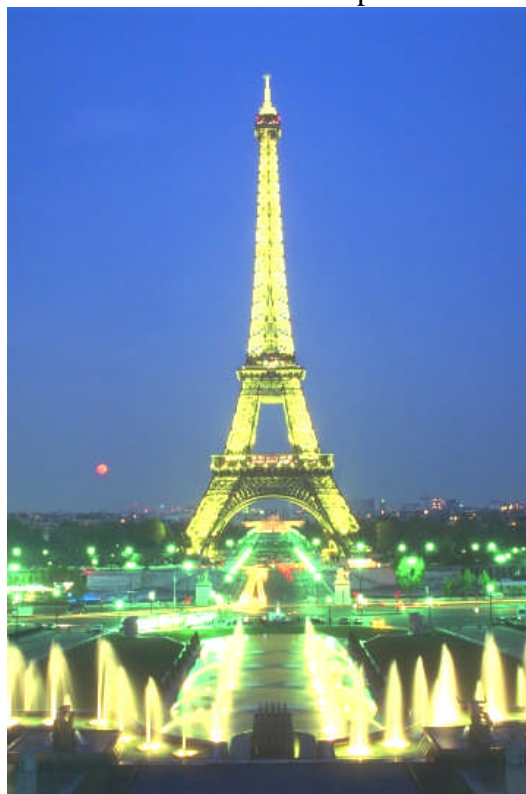
Nous admirons un panorama superbe car j'oubliais presque de vous dire, depuis ce matin, le ciel est avec nous, petit à petit les nuages s'émiettent, se déchirent pour faire place à un ciel bleu et à un soleil encore un peu pâlot, un vrai temps printanier.

Un petit tour dans la basilique puis sur la place du Tertre aux "vieilles maison de guingois" qui la bordent. Nous admirons les toiles de nombreux émules de Toulouse Lautrec en évoquant la Bohême et l'âme des poètes disparus.

Amateurs de cartes postales, attention! Ici, elles sont vendues le double de leur prix. Idem pour les reproductions de peinture et autres souvenirs.

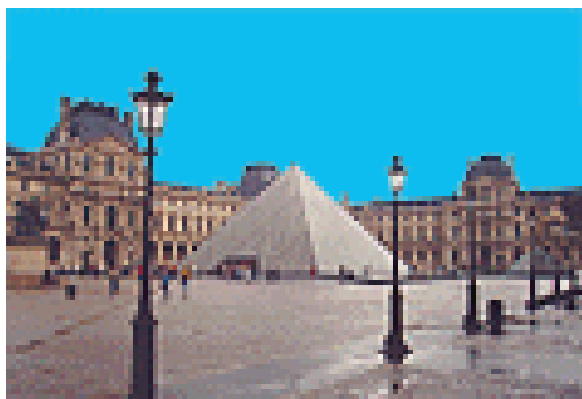
A l'heure prévue (bravo les marcheurs) le car démarre et nous transporte au stade Georges Carpentier pour le départ de la marche Paris – Tour Eiffel – 14 ou 20 kilomètres. Flânerie sur les grands boulevards – Masséna, Port Royal, Montparnasse, Invalides au dôme fraîchement redoré où plane l'ombre de Napoléon et de sa grande armée. Voici l'école militaire. Face aux statues

équestres et guerrières de Joffre et Foch, le mémorial érigé pour le 3^{ème} millénaire, humble et fragile rempart où le mot paix est écrit dans toutes les langues, nous arpentons les jardins du Champ de Mars. Reboulonnée, rivetée, repeinte, consolidée, rajeunie se dresse majestueuse la vieille dame de fer. C'est un peu plus loin sous son ombre respectable qu'a lieu le premier contrôle. Repos bien mérité, nous attendons 6 heures. Les lampes bleues (vues à la TV) s'allument, clignotent. C'est beau, c'est sobre et joyeux, pétillant comme des bulles de champagne, comme un clin d'œil plein d'humour.



Mais nous avons perdu le président, parti estampiller nos cartes. Il nous avait donné rendez-vous à la sortie de la salle, mais absorbés par la contemplation de la Tour Eiffel, nous l'avions oublié. Nous faisons quelques pas, nous isolant de la foule en pleine lumière pour être bien vus. Le voilà! Ne nous trouvant pas, il revient sur ses pas. Nous pouvons poursuivre notre périple. Nous traversons la Seine où il faut faire bien attention, sur le pont d'Iéna car les petits marchands ont disposé leurs étalages de souvenirs à même le sol et on pourrait les renverser.

Voici le Trocadéro puis l'arc de triomphe de l'Etoile, la gigantesque statue de De Gaulle qui projette une ombre encore plus gigantesque, l'avenue des Champs Elysée, la place de la Concorde, le jardin des Tuileries où est érigée la grande roue illuminée. Emportés par le flux des marcheurs – il paraît que nous étions au moins 19.000 – nous ne regardons plus les flèches conductrice. Voici la Madeleine, puis la place Vendôme. Erreur, c'est l'itinéraire des 20 kilomètres.



Aidé par un parisien complaisant, notre chef nous remet sur la bonne route : les arcades de la rue de Rivoli, les jardins des Tuileries, le Louvre, l'Arc du Carrousel, la pyramide de verre, les quais de la Seine, à notre droite, l'île de la Cité, la conciergerie et enfin l'avenue Victoria, terminus de notre marche.

Nous avons faim, nous avons soif, nous sommes fatigués. Plusieurs pizzerias et restaurants affichent complet. Enfin une boulangerie nous ouvre les bras, sympathique, accueillante, nous n'irons pas plus loin. Les salades sont fraîches, le pain artisanal est

croustillant, les paninis ..brevetés, le Kronenbourg mousseuse. Que faut-il de plus pour être heureux ?

Le patron de l'établissement à qui notre président vante les mérites de notre journal "A pi a'copette" comprend que nous avons les pieds en compote. C'est un peu vrai d'ailleurs et aussi le dos. Ils ont été longs ces 14 km. Je crois que nous en avons bien fait 15 ou 16. tout le monde rit de bon cœur de la méprise. La glace est rompue.

Après ce bon repas qui nous a rendu courage et vigueur, nous nous dirigeons vers le métro. Un petit détour pour admirer la mairie de Paris richement sculptée et illuminée, qui nous souhaite un bonne et heureuse année.

Au Châtelet, que de monde ! Entassés comme des sardines dans leur boîte, nous atteignons 20 minutes plus tard la porte d'Ivry. Encore une petite marche et c'est le stade où nous retrouvons le reste de la troupe. Il était temps, il est presque minuit, l'heure du retour vers Arlon.

Bien installés dans le car, peu après notre départ, les plus courageux s'assoupissent tandis que le chauffeur roule prudemment dans le brouillard de plus en plus dense. Il est plus de 4 heures quand nous abordons la place des Chasseurs Ardennais.

Quelle journée magnifique? Paris sera toujours Paris, ville lumière, merveilleuse et envoûtante.

Merci le club, merci Maryse.

P.S. Pour les plus astucieux, combien y a-t-il d'allusions à des chansons dans le texte ?

Marie-Laure PUTZ

Les faïenceries de Longwy

En 1672, Louis XIV, qui cherchait de l'argent pour financer ses guerres, établit un impôt élevé sur la vaisselle de table, en argent ou en vermeil, et en 1689 en interdit la fabrication.

C'est l'origine de l'engouement pour la faïence.

Entre 1700 et 1800, les faïenceries s'établissent en réseau serré en Lorraine.

Dès 1798 naissait, dans le couvent des Carmes à Longwy-Bas, une faïencerie qui va porter au loin la réputation de la ville.

Cette création était le dernier maillon d'une longue chaîne.



En effet, au 18ème siècle, une véritable vague de la faïence avait traversé la Lorraine d'est en ouest, en passant par Niderviller, Lunéville, Saint-Clément, Sarreguemines, Thionville, Les Islettes et Audun-le-Tiche.



Mais alors que dans d'autres lieux l'aventure a été éphémère, à Longwy l'activité faïencière a prospéré, résisté aux crises et se poursuit aujourd'hui au bout de deux siècles.


Longwy est célèbre surtout pour ses émaux cloisonnés. Mais cette fabrication n'a commencé qu'en 1872.

Et vous saurez encore que le modèle "réverbère" n'a rien à voir avec celui qu'on allumait autrefois; il s'agit très précisément d'un mode de cuisson... par réverbération.

Les comédiens du Cothurne sont prêts

Le samedi 10 février à 20 h et le dimanche 4 février à 15 h, la troupe théâtrale du Cothurne attertois présentera son spectacle annuel. Comme souvent, le choix du traditionnel du metteur en scène Maurice Graas s'est porté sur une désopilante comédie de Jean des Marchenelles "Voyage à Sait Fruskain".


CHAMPAGNE - ARDENNE






En Champagne-Ardenne, vignobles, grands lacs, nature, forêts, innombrables monuments et sites historiques, peinture et littérature, histoire et produits à déguster sont autant d'éléments qui en font une région riche en découvertes pétillantes qui s'étend sur 25.600 km². Elle comprend quatre départements, les Ardennes (Charleville), l'Aube (Troyes), la Haute-Marne (Chaumont) et la Marne (Chalons sur Marne)

Le plan du centre ville de Troyes, capitale historique de la Champagne reproduit un bouchon de champagne. Reims et sa splendide cathédrale furent jusqu'à la fin du XIXe siècle le centre des sacres royaux. De charmantes vallées - Seine, Marne, Aube - parsemées de villages de pierres sèches, coupent les plateaux calcaires. Epernay, Chaumont, Charleville-Mézières, Sedan, Châlons-sur-Marne, Langres et l'entière région produisent des merveilles telles que : vitraux, cristallerie, vins, champagne, biscuits, cidre et fromages, andouillettes, etc .

Saint-Bernard, fondateur de l'Abbaye cistercienne de Clairvaux, Colbert, Condé, Diderot, le peintre Renoir, Arthur Rimbaud le poète, l'écrivain André Dhôtel et tant d'autres sont fortement ancrés dans les mémoires.


La Croix de Lorraine, symbole associé à la Libération (2e Guerre Mondiale) et au Général de Gaulle.






Des millions de bouteilles de champagne sont abritées dans des galeries creusées dans la craie.

Christ au pressoir-vitrail de 1625 - Cathédrale de Troyes.



Place Ducale à Charleville-Mézières. .



Arthur Rimbaud par le peintre Fantin-Latour en 1872.

FEVRIER 2001

	<u>Anniversaires</u>	<u>Marches</u>	<u>Mémo</u>
J 1	<i>Tharsile JACOB</i>		
V 2			
S 3		CHATILLON	
D 4		LINTGEN	
L 5	<i>Jacques KRIER</i>		
M 6	<i>Nicole GRAAS</i>		
M 7			
J 8	<i>Virginie FRETZ</i> <i>René SCHMIT</i>		
V 9			
S 10			
D 11		TETANGE	
L 12	<i>Mady HAUBRUGE</i>		
M 13			
M 14	<i>Daniel ROUSSEL</i>		
J 15			
V 16	<i>Pierre DION</i>		
S 17		IDAR-OBERSTEIN	
D 18	<i>Georgette DAGONNIER</i>	DUDELANGE TALANGE IDAR-OBERSTEIN	
L 19			
M 20			
M 21	<i>Kevin SANEM</i>		
J 22			
V 23	<i>Jacques RIDLEY</i>		
S 24	<i>Didier JACQUET</i>	MASBOURG	
D 25	<i>Josua EVEN</i> <i>Véronique MARTELEUR</i>	PERLE UCKANGE	
L 26			
M 27			
M 28			



Celui qui ne veut vieillir doit se pendre jeune. *Proverbe neerlandais.*

**REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR
AREL'S CLUB MARCHEUR**

Section 1 : GENERALITES

| Article 1.1

Entre les personnes adhérant au présent règlement d'ordre intérieur (R.O.I.), il est constitué une association dont le nom est "Arel's club marche Arlon". Sa durée est illimitée. Son siège social est fixé au domicile du secrétaire. Il s'agit d'une association de fait.

Article 1.2

Le club ne poursuit aucun but lucratif. Il s'interdit toute activité commerciale, politique, professionnelle, religieuse, philosophique ou raciale.

Article 1.3

Le club a pour but de réunir tous les amateurs de marche pour promouvoir la marche non compétitive se réunir afin de marcher en groupe aider le débutant à aimer marcher en groupe.

Article 1.4

Le club est agréé par le conseil d'administration de la Fédération Francophone Belge des Marches Populaires sous le numéro de matricule Lux 012. Il accepte le règlement d'ordre intérieur de la FFBMP qui à côté des statuts constitue le pacte social. Ce principe est consacré par l'article 2 de la loi du 27/06/21 garantissant la liberté d'association. Le club accepte de se soumettre au règlement et aux décisions prises en vertu de ce principe.

Section 2 : MEMBRES : ADMISSION ET OBLIGATIONS

Article 2.1

Les membres effectifs sont les marcheurs qui s'affilient au club. Toute personne belge ou étrangère peut adhérer au club. Les demandes sont reçues par le comité. Elles comportent le nom, prénom, lieu et date de naissance et adresse du postulant. Le comité statue sur la demande et n'est pas obligé de donner les motifs d'un refus éventuel.

Toute adhésion comporte le paiement d'une cotisation annuelle au club et d'une cotisation assurance. Ce versement est attesté par la remise d'une carte de membre de la FFBMP signée par le président du club et d'un timbre "assurance" annuel.

L'appartenance au club de marche implique le consentement entier et sans réserve aux statuts et règlement d'ordre intérieur de la fédération et aux R.O.I. et R.O.A. de notre club.

Article 2.2

Tout marcheur qui s'affilie à l'Arel's club marche s'interdira de critiquer son ancien club, que ce soit dans notre club ou ailleurs sous peine d'exclusion.

Article 2.3

Tout marcheur peut changer de club durant la période du premier au trente et un décembre.

Article 2.4

La qualité de membre se perd :

- par la démission adressée par écrit au comité
- suite au non-paiement de la cotisation pour le premier janvier
- par l'exclusion, prononcée par le comité à la majorité de deux tiers présents, pour motif grave ou conduite et comportement laissant à désirer.

Article 2.5

La démission ou l'exclusion pour quelque cause que ce soit, implique l'abandon définitif de tout droit sur l'actif social du club. L'actif social se compose de l'encaisse, du matériel et des trophées.

Article 2.6

En cas de litige entre les membres ou entre un membre et le comité, le membre qui a des doléances à formuler, les adressera, par écrit, au président. Le litige sera porté à la prochaine réunion du comité. Ce membre sera convoqué. S'il se présente, il sera entendu.

Section 3 : COMITE - ELIGIBILITE PERTE DU MANDAT

Article 3.1

Notre club sera géré par un comité de club de cinq membres au moins et de onze membres au plus.

Article 3.2

Peuvent être membre du comité de notre club les marcheurs membre du club en règle de cotisation affiliés depuis deux ans à la date de l'A.G. et ayant participé au moins 12 fois par an aux activités du club.

Article 3.3

Le président est élu par un scrutin séparé lors de l'A.G. annuelle du club pour une période de deux ans. Il est rééligible. Faute de candidat, il est reconduit pour un an. En cas de départ du président, pour quelque cause que ce soit, son successeur momentané (président a.i.) est désigné par le comité parmi ses membres en attendant une réunion extraordinaire des membres du club (art. 6.4) ou l'A.G. du club (art 10.2) si celle-ci n'est pas trop éloignée.

Article 3.4

Le comité est renouvelable par moitié chaque année. Ses membres sont rééligibles.

Article 3.5

Deux personnes vivant sous le même toit ne peuvent être membre du comité.

Article 3.6

Un membre du comité perd son mandat

1 - par démission

2 - par non-affiliation au club

3 - par une absence prolongée sans motif valable aux réunions du comité.

4 - par une attitude négative ou non intéressée.

Section 4 : COMPOSITION DU COMITE

Article 4.1

Le comité se compose d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire, d'un trésorier, d'un responsable assurance, d'un responsable permanence et de membres.

Article 4.2

Les titulaires de fonction autre que président seront désignés lors de la première réunion du comité qui suivra l'A.G. du club.

Article 4.3

Outre les fonctions reprises ci-dessus, le comité désignera parmi ses membres les responsables pour d'autres fonctions à désigner selon les nécessités.

Section 5 : FONCTIONS

Article 5.1

Le président est chargé de la gestion du club et de la présidence des réunions.

Article 5.2

Le secrétaire est chargé de la gestion du secrétariat du club. Il se conformera aux prescriptions comprises dans les statuts et les R.O.I.

Article 5.3

Le trésorier est chargé de la gestion financière du club. Il se conformera aux prescriptions reprises dans le règlement de gestion financière. Il veillera à ce que son club soit en règle financièrement avec la fédération.(cotisation annuelle, insertion au calendrier, abonnements obligatoires au bulletin etc...)

Article 5.4

Le responsable "assurances" est chargé de la gestion des assurances du club et des marches. Il se conformera aux prescriptions reprise dans le règlement assurances. Cette fonction peut être cumulée avec une autre.

Article 5.5

Le responsable "permanence marche" est chargé d'assurer la liaison avec la permanence FFBMP lors de l'organisation d'une marche par le club.

Article 5.6

Le responsable des cars est chargé des contacts avec les différents autocaristes de la région et de préparer les voyages de notre club.

Article 5.7

Seuls les membres du comité peuvent être chargé de missions particulières.

Article 5.8

Le président, le vice président, le secrétaire et le trésorier constituent le bureau.

Article 5.9

Le bureau se réunira dès que les circonstances l'exigeront. IL pourra faire des suggestions au comité.

Section 6 : REUNIONS

Article 6.1 - COMITE

Le comité se réunit aussi souvent que les besoins l'exigent ou sur convocation exécutoire du président ou si un tiers des membres du comité le demandent.

Article 6.2 - CLUB

Le club se réunit au minimum une fois par trimestre.

Article 6.3 - A.G.

Le comité organisera une fois par an une A.G. des membres.

Article 6.4 - REUNION EXTRAORDINAIRE

En cas d'urgence, sur convocation exécutoire du président ou à la demande d'un tiers des membres du club, une réunion extraordinaire peut être provoquée.

Section 7 : DELIBERATIONS

Article 7.1

Le comité ne peut délibérer valablement que si la majorité de ses membres peut être convoquée.

Section 8 : DECISIONS

Article 8.1

COMITE : les décisions sont prises à la majorité simple des voix. Les abstentions ne sont pas prises en compte. Aucune décision ne sera prise en contradiction avec les statuts et règlements de la FFBMP. En cas de partage, le vote émis par celui qui préside est prépondérant. Tous les membres du comité présents devront se soumettre à la majorité des votes exprimés. Tout membre absent ou excusé à une réunion sera forcément d'accord avec les décisions qui seront prises et votées. Aucune décision ne pourra être prise par téléphone. Les procurations sont interdites.

Article 8.2

A.G. : Les décisions sont prises à la majorité simple des présents. Tous les membres en règle de cotisation ont le droit de vote. Le vote par correspondance ou par procuration n'est pas admis. Le vote se fait à main levée, sauf pour les désignations des personnes qui se font par bulletin secret. Chaque membre du club, y compris ceux du comité, ne possède qu'une seule voix. En cas de litige, seul le comité a le pouvoir de provoquer une A.G. extraordinaire dont la composition et le vote sont identiques à ceux de l'A.G. ordinaire.

Section 9 : CONVOCATIONS

Article 9.1

Comité : Les convocations sont faites par le président.

Article 9.2

Membres : les convocations sont faites par le président. La convocation pour une réunion ou une A.G. doit être envoyée aux membres au moins quinze jours avant la réunion.

Article 9.3

Assemblée générale : L'A.G. ordinaire est organisée par le comité en cours de l'année. La date, l'heure, le lieu et l'ordre du jour sont fixés par le comité sur proposition du président et portés à la connaissance

des membres au moins quinze jours à l'avance et ce par convocation écrite.

Section 10 : ORDRES DU JOUR

Article 10.1

Réunion du club suivant les nécessités :

- correspondance
- vérification de la situation financière présentée par le trésorier
- compte-rendu de l'exercice de sa fonction par chaque membre du comité.

Article 10.2

A.G. du club :

- rapport sur la situation du club par le président ou le secrétaire
- rapport des vérificateurs aux comptes
- approbation des comptes
- élection des membres du comité
- élection du président
- élection de vérificateurs aux comptes du club
- proposition de candidat à des fonctions au sein du C.P.
- proposition de vérificateur aux comptes pour le C.P.
- proposition de modification aux statuts et règlements de la FFBMP
- proposition de changement au R.O.I. du club
- discussion sur les propositions qui auront été notifiées au comité pour le 15 novembre et présentées aux membres dans la convocation à l'A.G.
- divers

Section 11 : COMPTE-RENDU

Article 11.1

Le secrétaire du club établira le P.V. de chaque réunion. Ce P.V. sera porté à la connaissance des membres par circulaire individuelle, sauf pour les affaires confidentielles ou de nature à nuire aux intérêts du club.

Section 12 : SANCTION

Article 12.1

Lorsque la conduite et le comportement d'un membre du club laisse à désirer, il appartient au comité de prendre les mesures qui s'imposent. (Art 2.4)

Section 13 : REMUNERATION

Article 13.1

Les membres du comité ne jouissent d'aucune rémunération. Ils s'interdisent de tirer profit ou avantage quelconque du fait de leurs fonctions.

Section 14 : REUNION OBLIGATOIRE

Article 14.1

Le club doit assister à l'assemblée générale provinciale et à la réunion "calendrier".

Article 14.2

Le club doit, sous peine de sanctions financières, assister à l'A.G. annuelle des clubs de la fédération.

Section 15 : RESSOURCES

Article 15.1

Les revenus du club comprennent :

- la cotisation versée par chaque membre effectif
- les subventions éventuelles (ministère de la culture, province, commune, etc...)
- les donations diverses
- la vente de cartes de soutien, les recettes des marches, la vente de badges, gadgets, autocollants, jeux et tombolas effectués à nos marches à domicile et au souper de fin d'année.

Article 15.2

L'exercice social commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année. Les comptes du trésorier sont soumis, chaque année, avant l'assemblée générale, à l'examen des vérificateurs aux comptes désignés.

Article 15.3

Aucun membre du comité n'est habilité à s'engager au nom du club vis-à-vis de tiers, d'un organisme financier ou de toute autre personne ou

association sans être dûment mandaté par le comité en réunion ordinaire ou extraordinaire.

Article 15.4

Tous les ans, le comité décidera de la marche à suivre pour les placements de notre trésorerie en vue d'un apport en intérêts positifs.

Section 16 : DISSOLUTION

Article 16.1

La dissolution ne peut être prononcée que lors d'une A.G. ordinaire, si les deux tiers des membres sont présents et par un vote qui obtient au moins les deux tiers des voix des membres présents, sur proposition du comité.

Article 16.2

Si cette condition n'est pas remplie, une A.G. extraordinaire sera convoquée dans les quinze jours. Quel que soit le nombre de présents, cette A.G. pourra délibérer valablement. La dissolution sera adoptée si elle obtient la majorité des deux tiers des présents.

Article 16.3

En cas de dissolution, le comité en exercice assurera automatiquement la liquidation avec tous les pouvoirs.

Article 16.4

La dernière A.G. décidera de l'attribution de l'actif à une association de bienfaisance reconnue d'utilité publique.

Section 17 : CHANGEMENT DE DENOMINATION DU CLUB

Article 17.1

Dans le cas où nous voudrions changer la dénomination de notre club, nous nous assurerions que la nouvelle dénomination et la nouvelle abréviation ne sont déjà pas utilisées et ne portent pas préjudice à un autre club. La demande sera

envoyée au secrétaire général avec le nouveau nom proposé ainsi que sa nouvelle abréviation éventuelle. Cette demande sera signée par le président, le secrétaire et le trésorier.

Section 18 : MODIFICATION DU COMITE

Article 18.1

En cas de changement ou de modification dans le texte de l'organigramme du club, notification sera faite au secrétaire provincial. Ces modifications seront signées par le président, le secrétaire et le trésorier de l'ancien organigramme.

SECTION 19 : PROCURATION POUR L'A.G. DE LA FFBMP

Article 19.1

En cas de force majeure, notre club pourra se faire représenter par un autre club de la province à l'A.G. nationale. A ce moment, nous remettrons à ce club une procuration écrite avec cachet du club et signature du président et du secrétaire.

SECTION 20 : MODIFICATION DU R.O.I.

Article 20.1

Le présent règlement ne peut être modifié que par une A.G. ordinaire.

SECTION 21 : REGLEMENT D'ORDRE ADMINISTRATIF

Article 21

Le R.O.A. précise les conditions d'application du R.O.I. Il est élaboré ou modifié par le comité. Il possède la même autorité que le R.O.I. sans pouvoir aller à l'encontre de celui-ci. Pour chaque cas ou litige où aucune solution ne peut être trouvée, seuls les statuts de la FFBMP sont d'application.

Le présent R.O.I. a été adopté en A.G. ce 02/03/91 et modifié par les A.G de 1995 et 1996.